

# Audit de la gestion des risques

Pro Helvetia

---

## L'ESSENTIEL EN BREF

En sa qualité de fondation de droit public pour la culture, Pro Helvetia encourage la création artistique et culturelle contemporaine et professionnelle qui présente un intérêt pour l'ensemble de la Suisse. Elle agit sur mandat de la Confédération tout en étant autonome dans l'accomplissement de ses tâches. Son rôle consiste à soutenir la diversité de la production artistique, la diffusion de la création artistique et culturelle suisse au niveau national et à l'étranger, la culture populaire contemporaine ainsi que les échanges culturels.

La fondation emploie environ 95 collaborateurs et ses charges d'exploitation annuelles s'élèvent à près de 46 millions de francs. En 2023, elle a soutenu quelque 2100 projets culturels en Suisse et environ 4600 projets à l'étranger. Le Conseil fédéral gère la fondation Pro Helvetia sur la base d'objectifs stratégiques, définis actuellement pour la période 2021 à 2024. Parmi ces objectifs se trouve notamment l'obligation d'avoir un système global de gestion des risques qui répond à la norme ISO 31000.<sup>2</sup>

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a audité la qualité de la gestion des risques de Pro Helvetia. Il a relevé que la fondation n'avait pas encore mis en œuvre une stratégie de gestion des risques adaptée à la taille et à l'activité de l'entreprise qui soit à la fois efficace et suffisamment formalisée.

## Systeme de gestion des risques très lacunaire

À l'heure actuelle, la fondation ne dispose pas d'un système suffisamment efficace et formalisé de gestion des risques. Sa stratégie dans ce domaine n'est qu'embryonnaire et ne fait pas partie intégrante de la gouvernance et de l'organisation de Pro Helvetia. Bien qu'il existe une conscience des risques au sein de l'organisation et que les situations problématiques soient identifiées, la gestion des risques a lieu de manière réactive et au cas par cas. La fondation manque de bases importantes, notamment d'une politique et d'une stratégie de risque adoptées par son conseil de fondation ou encore d'une stratégie d'intégration de la gestion des risques dans les processus décisionnels.

L'objectif assigné par le Conseil fédéral consistant à mettre en place un système de gestion des risques au sein de Pro Helvetia a jusqu'à présent été négligé. Il convient toutefois de saluer les efforts déployés par la fondation juste en amont et durant l'audit du CDF. Elle a notamment introduit, en 2024, des mesures pour maîtriser les risques informatiques et les cyberrisques qui se sont révélées appropriées pour contrer les risques et dommages potentiels.

**Texte original en allemand**

---

<sup>2</sup> La norme ISO 31000 définit des lignes directrices (principes, cadre et processus) qui, en trois étapes, permettent aux entreprises intéressées de mettre en œuvre une stratégie de gestion des risques efficace (cf. <https://www.iso.org/fr/iso-31000-risk-management.html>)